



- Éléments de repère**
- Limites communales
 - Parcelles
 - Batiment
 - Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI)
- Zonage**
- Zone
- Patrimoine**
- Séquence architecturale
 - Patrimoine bâti
 - Arbre remarquable
 - Espace vert protégé
- Trame Verte et Bleue**
- Espace Boisé Classé (EBC)
 - Cours d'eau, berges et ripisylves
 - Zone humide
 - Aire de fonctionnalité des zones humides
- Autres prescriptions graphiques**
- Changement de destination
 - STECAL
 - Emplacement réservé
 - OAP sectorielle (hors OAP bourg*)
 - Linéaire commercial protégé

* Pour rappel, chaque bourg et village est couvert par une OAP bourg



Planche n° BMT-n

REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche générale

PLUi · version d'approbation · novembre 2025

Echelle : 1:4138

BEAUMONT DE LOMAGNE - NORD